

Délibération n° 25-096

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

27 juin 2025

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin à 10 heures,
 Le centre communal d'action sociale légalement
 convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses
 séances sous la présidence de Madame WIART
 Virginie,
 En suite de convocation en date du 23 juin 2025

Objet de la délibération

Immobilier - Aliénation des
 Parcelles C 123 et C 137 sur le
 Terroir de Catillon-sur-Sambre
 au profit de la SCEA de la Sambre
 (VALLAS Jean-Paul)

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 11

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Me Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, **Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprizez donne procuration à Mme Virginie Wiart, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.**

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le territoire de Catillon-sur-Sambre :

- Des parcelles de terre cadastrées C 123 de 40a 02ca et C 137 de 94a 97ca sis Lieu-dit « Les Parts » (59360).

Cultivées par la SCEA de la Sambre (VALLAS Jean-Paul) domiciliée, Hameau d'Errancourt à Saint-Gobain (02410).

La SCEA de la Sambre (VALLAS Jean-Paul) souhaite acquérir les parcelles en question au prix de :

- **2 601.00€ soit 6 500.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée C 123 de 40a 02ca sur le terroir de Catillon-sur-Sambre.**
- **6 173.00€ soit 6 500.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée C 137 de 94a 97ca sur le terroir de Catillon-sur-Sambre.**

Il est proposé aujourd'hui aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la vente de terre ci-dessus au profit de la SCEA de la Sambre (VALLAS Jean-Paul).

Les membres du conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, **à la majorité avec 1 abstention**,

DECIDENT

D'accepter favorablement la vente à la SCEA de la Sambre (VALLAS Jean-Paul) domicilié Hameau d'Errancourt à Saint-Gobain (02410) de la parcelle C 123 de 40a 02ca sis Lieu-dit « Les Parts » sur le terroir de Catillon-sur-Sambre au prix de 2 601.00€ (deux mille six cent-un euro) soit 6 500.00€ l'hectare et de la parcelle C 137 de 94a 97ca sis Lieu-Dit « Les Parts » sur le terroir de Catillon-sur-Sambre au prix de 6 173.00€ (six mille cent soixante-treize euros) soit 6 500.00€ l'hectare.

De dire que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur

De dire que le fermage concernant les parcelles en question cessera d'être dû à compter de la date de signature de l'acte de vente.

D'autoriser Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer au nom du CCAS, l'acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

